

Compte rendu de la réunion annuelle du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois

Jeudi 19 septembre 2024

18h – salle n°6 des Palabres au Hameau de la Fraternité

Présents :

- Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
- Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Salim Chouli, Agent du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois
- Mourad Guibane, Agent du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois
- Bernadette Guille, Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Estelle Chauveau, Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Dominique Clavier, Collectif des Mamans
- Elisabeth Besson-Bourdy, AGV Bourges Nord
- Saadane Bensizerara, Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Laure Leleu, Tarot Club de Bourges
- Alain Delaunay, Tarot Club de Bourges
- Pascale Golinski, ASPTT Bourges
- Elodie Jarry, Nature 18

Excusé :

- Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Monsieur Larcher, Atelier Théâtre des Gibjoncs

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Chaque année, une réunion est organisée avec l'ensemble des associations qui utilisent régulièrement les équipements du Pôle Associatif du Hameau de la fraternité, des Merlattes et des Pressavois afin d'échanger sur le fonctionnement du Pôle et de tirer au sort les représentants associatifs qui siègeront au conseil de gestion. C'est aussi l'occasion de présenter les bilans de l'année écoulée.

PRESENTATION DU CENTRE ASSOCIATIF DU HAMEAU DE LA FRATERNITE ET DE SES ACTIVITES

Prise de parole du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité :

Contexte Historique

Le Centre Associatif a été créé en 1982 à la demande des habitants et des associations de quartier, pour une organisation collective et cohérente.

L'objectif était de fédérer les associations utilisant les locaux municipaux et d'accompagner le développement des initiatives collectives des habitants.

Avec la municipalité de l'époque, a été créé le Hameau de la Fraternité, nouvelle structure, pour accueillir le Centre Associatif en 1982 d'où l'appellation officielle Centre Associatif du Hameau de la Fraternité qui obtient la gérance totale du lieu (gestion des salles et gestion de la vie dans le hameau).

En 2018, le président du conseil d'administration a cessé d'être un élu de la ville, marquant un tournant dans notre gouvernance. En 2022, pour des raisons juridiques, nous avons fait face à la suppression des avantages tarifaires accordés aux associations membres.

Composition et Prise de Décision

Le conseil d'administration est constitué de représentants d'associations élus, ainsi que de résidents du quartier, anciens ou actuels. Toutes les décisions majeures sont prises par consensus, avec la possibilité d'élargir les discussions à l'ensemble des associations si nécessaire.

Adhésion et Ressources Humaines

Actuellement, 16 associations sont adhérentes, un chiffre qui fluctue chaque année. Après avoir compté jusqu'à quatre salariés, le CAHF emploie désormais une seule personne polyvalente, assumant les rôles de secrétaire, comptable, animatrice et formatrice pour le Web'O Centre.

Défis de 2023

Nous avons rencontré des difficultés à répondre aux demandes croissantes depuis le départ de notre conseillère numérique, impactant divers projets, notamment ceux impliquant les seniors et les enfants.

Actions pour et avec les habitants

Accueil et Activités

- **Accueils** : 311 personnes ont été reçues dans nos locaux pour diverses informations et démarches. Des rencontres conviviales ont rassemblé 1765 habitants, favorisant les échanges autour de stands hebdomadaires.
- **Activités Enfants** : 30 enfants ont été accueillis jusqu'à fin juin. Toutefois, par mesure de sécurité, l'activité a été suspendue en raison du départ des jeunes encadrants.
- **Seniors** : 82 seniors ont participé à des activités culturelles basées sur un questionnaire.

Formations et Accompagnement Numérique

- **Aide Numérique** : Notre salariée, titulaire d'un diplôme CATIC, a réalisé 337 accueils sans rendez-vous, tandis que 26 personnes ont bénéficié d'une assistance sur rendez-vous par les conseillers numériques de Bourges Plus.
- **Ateliers Informatiques** : 68 ateliers ont été organisés, accueillant 204 participants désireux d'améliorer leurs compétences numériques.

Accès aux Droits

En collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme, nous avons organisé une après-midi d'information, réunissant une dizaine d'associations pour répondre aux préoccupations juridiques et sociales des habitants. Trente personnes ont pu bénéficier de conseils sur leurs droits.

Bibliothèque et Manifestations

- **Bibliothèque** : La boîte à livres ayant été brulée, notre bibliothèque qui existe depuis des années continue de rendre service aux habitants.
- **Manifestations** : Quatre événements marquants sont organisés chaque année, attirant un public varié :
 - **LIRE EN FÊTE** : Distribution de 650 livres et revues avec la participation de 105 personnes.
 - **FÊTES RÉPUBLICAINES** : Une célébration qui a rassemblé 200 participants, soulignant les valeurs républicaines.
 - **ÉTÉ DES 5 JEUDIS** : 200 personnes ont profité d'activités de proximité, favorisant le lien social durant l'été.
 - **THÉ DANSANT** : 144 participants ont partagé un après-midi festif, alliant danse et convivialité.

Soutien aux Associations

Face aux défis croissants, le CAHF a intensifié son accompagnement aux associations, répondant à leurs besoins variés :

- Informations
- Soutien administratif (secrétariat, comptabilité, ...)
- Matériel (Barnums, sono, ...)
- Formations

En 2023, 30 associations ont bénéficié de nos services, impactant positivement plus de 5 000 personnes.

Perspectives

Le projet associatif a été revu en 2023, grâce au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en étroite collaboration avec nos adhérents, avec l'objectif d'enrichir nos actions et de renforcer notre impact auprès des associations et des habitants.

Pour plus d'informations, consultez le rapport d'activité 2023 et notre projet associatif sur notre site : www.centreassociatif.fr.

BILAN 2023/2024

Suite à la réunion annuelle du lundi 18 septembre 2023, le conseil de gestion s'est réuni à 3 reprises (mardi 17 octobre 2023, mardi 06 février 2024 et lundi 06 mai 2024).

STATISTIQUES 2023

- Le nombre d'association louant des salles sur le Pôle est en forte hausse (+12), en raison d'une baisse générale des tarifs et du nombre croissant d'associations.
- Tous les autres indicateurs sont en baisse : en cause, la hausse des tarifs pour les associations adhérentes du Centre Associatif (qui donc diminuent mécaniquement le nombre de location) et l'arrêt des activités d'El Qantara.

	2019	2020	2021	2021	2022	2023	Var 2022/2023
Nombre d'associations locatrices	56	49		48	68	80	17,65%
Nombre de réservations	2 279	1 049		1624	2 560	2453	-4,18%
Nombre total d'heures réservées	7 261,00	3 098,45		5 203,70	7 739,65	6 612,75	-14,56%
Dont adhérents	5 701,75	2 422,70	Dont adhérents	1 829,50			
08h00 - 12h00	1 666,00	612,25	08h00 - 12h00	1 241,90	1667,45	1945,00	16,65%
12h00 - 14h00	284,75	107,25	12h00 - 13h30	165,25	198	148,50	-25,00%
14h00 - 20h00	4 304,25	2 072,20	13h30 - 17h00	1 585,80	2318,5	1775,75	-23,41%
20h00 - 24h00	920,5	283,75	17h00 - 20h00	1 650,25	2354,45	1935,25	-17,80%
00h00 - 08h00	85,5	23	20h00 - 23h00	361,5	677	610,25	-9,86%
			23h00 - 08h00	199	524,25	198	-62,23%
Recettes locations de salles	4 576,25 €	1 664,96 €		4 067,94 €	9 984,33 €	6409,16	-35,81%
Factures émises	172	86		115	302	390	29,14%
Nombre de jours ouverts	281	147		278	320	313	-2,19%
Heure maximum d'occupation	62 920	31 040		63 120	74 240	71360	-3,88%
Taux d'occupation des salles en location	11,54%	9,98%		8,24%	10,43%	9,27%	-11,12%
Nombre moyen de réservation par jour :	8,11	7,14		5,84	8	7,84	-2,00%
Durée moyenne d'une réservation :	3,19	2,95		3,2	3,02	2,70	-10,60%

Coût moyen par heure réservée :	0,63 €	0,54 €		0,78 €	1,29 €	0,97 €	-24,81%
---------------------------------	--------	--------	--	--------	--------	--------	---------

RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL DE GESTION

Créé en 2019, le conseil de gestion permet l'implication des associations utilisatrices et du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité dans l'animation, la gestion et l'organisation des sites.

Ses principales missions sont les suivantes :

- faire respecter le règlement intérieur du Pôle Associatif
- traiter toutes les affaires courantes liées aux établissements
- recenser les besoins, remarques, critiques, informations des utilisateurs.

Le mandat est d'un an et le conseil de gestion se réunit 3 fois par an. De plus, une réunion est programmée une fois par an pour échanger et procéder au tirage au sort des représentants associatifs qui siégeront au conseil de gestion.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est composé de 3 collèges :

Collège des associations utilisatrices

- 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations ayant des locaux exclusifs
- 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations régulières (1 location au moins une fois par mois, 9 mois par an)

Ces 6 personnes sont tirées au sort parmi des candidats.

Collège du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

- 2 élus du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- 1 salarié du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Ces 3 personnes sont désignées par le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, par l'assemblée générale.

Collège de la Ville de Bourges

- 3 délégués du Conseil Municipal de la Ville de Bourges
 - Le Maire Adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la politique de la Ville ;
 - Le Maire Adjoint en charge de l'intergénérationnel et du quartier Moulon, Chancellerie, Gibjoncs ;
 - Le Maire Adjoint en charge de l'action sociale.
- 3 salariés de la Ville de Bourges
 - 1 agent animateur – gestionnaire d'équipement ;
 - Le chef de service ;
 - Le Directeur.

CANDIDATURES ET TIRAGE AU SORT

3 candidatures ont été reçues pour les associations qui ont des locaux exclusifs et 2 candidatures ont été reçues pour les associations ponctuelles ou régulières, un tirage au sort n'est donc pas nécessaire.

Chaque candidat présente brièvement son association.

Pour les associations représentant les associations ayant des locaux exclusifs, étaient candidats et de fait nommés :

- Mme Françoise Bouvet (Consommation Logement et Cadre de Vie)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)
- Mme Elodie Jarry (Nature 18)

Pour les associations représentant les associations ponctuelles ou régulières, étaient candidats et de fait nommés :

- Mme Hafida Abidar (Collectif des mamans)
- Mme Elisabeth Besson-Bourdy (AGV Bourges Nord)

CALENDRIER DES CONSEILS DE GESTION 2024/2025

Salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h.

- Mercredi 16 octobre 2024
- Mardi 04 février 2025
- Mardi 06 mai 2025

POINT SUR LES RESERVATIONS REGULIERES

En mars dernier, comme chaque année, un questionnaire a été adressé aux associations qui ont utilisé de manière régulière les équipements du Pôle Associatif en 2023-2024.

36 associations ont fait une demande de réservations régulières pour la saison 2024/2025. (Au moins une fois par mois, 9 mois par an).

LES EVENEMENTS 2023/2024

Point NPNRU – Nouveau Pôle d'Animation Sociale et Vie Associative

La délibération permettant de lancer la procédure de marché public pour la création du nouvel équipement, a été votée lors du Conseil Municipal du 20 juin dernier. Cette délibération acte de la procédure de concours restreint, c'est-à-dire la procédure de concours dans laquelle la Ville sélectionnera les architectes qui seront admis à présenter une offre.

Pour rappel,

→ Le choix du cabinet d'architectes

Le choix du cabinet d'architectes se fera en deux temps :

- Tout d'abord, suite à l'appel à candidature, un jury composé d'Elus et d'Experts (architecte, économiste, urbaniste, ...) se réunira une première fois pour choisir quatre candidats.
- Ensuite, les architectes retenus recevront le programme et feront une proposition architecturale qui devra répondre au cahier des charges.

Le jury se réunira alors une seconde fois pour choisir le projet définitif.

Le niveau d'étude attendu est dit : « *d'avant-projet sommaire* ». L'APS est une étape préliminaire qui permet de définir les grandes lignes du projet, d'en évaluer les coûts et de déterminer les contraintes techniques.

L'APS a l'avantage d'être un niveau d'étude formalisé permettant une marge de négociation par la suite.

Sur la base d'un calcul automatique prédéfini : sachant que le niveau d'étude attendu est « *d'avant-projet sommaire* » et que le projet est aujourd'hui estimé à 6,5 millions d'euros, chaque candidat sera indemnisé à hauteur de 50 000 € HT.

→ La commission technique

Aussi, il sera créé une commission technique. Cette commission sera composée de personnes de la société civile, qui auront préalablement fait acte de candidature, soit :

- Deux personnes représentant les usagers du Centre social,
- Deux personnes représentant les usagers de la crèche,
- et deux personnes représentant les usagers des salles associatives

La commission donnera son avis sur l'aspect fonctionnel du lieu (plans, images, ...). Cela permettra de savoir si le projet architectural est bien en adéquation avec les besoins et les attentes.

Suite à l'examen des différentes offres, la commission rendra un rapport complet. Ce document sera remis au jury afin qu'il puisse délibérer sur le choix final de l'architecte.

Le calendrier annonce une année de procédure allant de juin 2024, à juillet 2025.

→ Groupes de travail

Les associations utilisatrices du Pôle Associatif ont été invitées à venir participer et échanger lors de 3 ateliers :

- le 10 septembre – Le projet d'établissement
- le 23 septembre – La fonction d'accueil
- le 21 octobre – Les conditions d'accès aux salles. Le stockage et l'aménagement des salles.

Tarifification des locaux associatifs

Une augmentation moyenne de 5 % sur l'ensemble des tarifs a été votée par le conseil municipal de juin dernier (pour une application au 1^{er} septembre 2024).

Evolution des tarifs

HFMP	Au 1er janvier 2023	Saison 2024/2025	Variation
Petites salles	0,80 €	0,85 €	6,25%
Moyennes salles	1,20 €	1,25 €	4,17%
Grandes salles	1,60 €	1,70 €	6,25%

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Hameau de la Fraternité :

- Consolidation de l'auvent (5000 €)
- L'ensemble des vitres ont été nettoyées.
- Achat d'un barbecue

Locaux associatifs des Merlattes :

- La réparation et la sécurisation des portes fenêtres qui ont été abimées.
- Des projecteurs extérieurs ont été installés sur le parking et à l'arrière des locaux afin de sécuriser le lieu.

LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS

Le portail des associations compte désormais 905 associations inscrites.

Ouvert depuis juin 2016, il permet aux associations berruyères d'apparaître dans l'annuaire des associations de la ville de Bourges et surtout de formuler leurs demandes auprès de nos services (demande de subvention, annonce d'une manifestation...). Basé sur le principe du « Dites-le nous une fois », il permet de télécharger les documents officiels ou de procéder à des changements (liste des dirigeants, coordonnées...) directement en ligne.

LA FETE DES ASSOCIATIONS

La fête des associations 2024 a eu lieu le dimanche 08 septembre dernier et a rassemblé 11600 personnes.

SUBVENTIONS

Toutes les associations berruyères doivent formuler leur demande de subvention de fonctionnement 2025 entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2024, sur le portail des associations.

Pour les demandes de subventions exceptionnelles, aucun délai n'est imposé. Il est conseillé aux associations de se rapprocher de leur élu de tutelle, afin de connaître les financements disponibles.

BILAN PARLONS BENEVOLAT !

En 2024, trois rencontres à destination des associations berruyères étaient dédiées au thème du Bénévolat :

Chercher et recruter des bénévoles

- **Mercredi 24 janvier** : Présentée par l'OMSJC, avec la participation de France Bénévolat Touraine.

Cette réunion a réuni 40 personnes.

Durée de la réunion : 2h30

La formation des bénévoles

- **Mercredi 27 mars** : Présentée par le Centre Départemental de Développement de la Vie Associative – CDDVA.

Cette réunion a réuni 13 personnes.

Durée de la réunion : 1h45

Impliquer et conserver les bénévoles

- **Mercredi 5 juin** : Présentée par la Maison des Associations.

Avec l'intervention de Dan Ferrand-Bechmann – Sociologue, Professeure émérite Université Paris 8, auteur de « *La recherche sur le bénévolat en France et dans le Monde* » de « *Le bénévolat, Au bénévole inconnu !* », livre juridique et sociologique et de M. Roger Sue, Professeur à l'université Sorbonne Paris-Cité, Président du comité d'experts de Recherches et Solidarités.

Cette réunion a réuni 22 personnes.

Durée de la réunion : 2h30